



Ministère de la Santé et des Solidarités

DGS/DESUS	URGENT CANICULE	MESSAGE D'INSTRUCTION	
Date et heures de remise	Message n°	Nombre de pages	Transmis par
23 juillet 2006 - 18h00	17	3	mail

Destinataires pour action :

- COGIC, DGS, DGAS, SICOM, DHOS, InVS, AFSSAPS, METEO France, DGS-COM, DHOS-ALERTE
- COZ concernés.
- Préfectures : 01, 03, 04, 05, 06, 07, 10, 11, 13, 18, 21, 25, 26, 28, 30, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 45, 51, 52, 54, 55, 57, 58, 63, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 73, 74, 75, 77, 78, 83, 84, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95.
- DDASS 01, 03, 04, 05, 06, 07, 10, 11, 13, 18, 21, 25, 26, 28, 30, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 45, 51, 52, 54, 55, 57, 58, 63, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 73, 74, 75, 77, 78, 83, 84, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95.
- DRASS 13, 21, 25, 33, 34, 45, 51, 54, 63, 67, 69, 75
- ARH 13, 21, 25, 33, 34, 45, 51, 54, 63, 67, 69, 75
- CIRE concernées.

Objet : canicule : situation du dimanche 23 juillet à 16h et prévisions.

Les températures restent élevées dans un grand nombre de départements et elles devraient augmenter en début de semaine pour atteindre des valeurs maximales mercredi. Une dégradation devrait atteindre le Sud-Ouest puis le Nord et le Nord-Est jeudi.

Carte de vigilance Météo-France de ce jour à 16h.

Les départements qui apparaissent en orange "canicule" sont :

ALPES DE HAUTE-PROVENCE (04), ALPES MARITIMES (06), BOUCHES DU RHONE (13), VAR (83) et VAUCLUSE (84)

BAS RHIN (67) et HAUT RHIN (68)

DOUBS (25), JURA (39) et HAUTE SAONE (70) et TERRITOIRE DE BELFORT (90)

COTE D'OR (21), NIEVRE (58), SAONE ET LOIRE (71) et YONNE (89)

ARDECHE (07), DROME (26), RHONE (69)

AUDE (11), GARD (30) PYRENEES ORIENTALES (66) et HERAULT (34)

MEURTHE ET MOSELLE (54), MEUSE (55), MOSELLE (57) et VOSGES (88)

PARIS (75), SEINE ET MARNE (77), YVELINES (78), ESSONNE (91), HAUTS DE SEINE (92), SEINE SAINT DENIS (93) et VAL DE MARNE (94), VAL D'OISE (95)

ALLIER (03) et PUY DE DOME (63)

CHER (18), EURE ET LOIR (28), INDRE (36), INDRE ET LOIRE (37), LOIR ET CHER (41), LOIRET (45).

AUBE (10), MARNE (51), HAUTE MARNE (52)

GIRONDE (33), LANDES (40)

Situation sanitaire :

Presque partout l'activité reste soutenue. Quelques nouveaux décès imputables à la canicule, ou pour lesquels la canicule a été un élément aggravant (sous réserve de confirmation). Dans de nombreux départements les services d'urgence signalent une augmentation des passages de personnes âgées. Augmentation aussi dans certains services de pédiatrie.

Plusieurs régions signalent des cas de fièvre non infectieuse (et donc probablement liés à la chaleur) chez des enfants de moins de 1 an.

La CIRE Ile de France signale une augmentation du nombre de pathologies liées à la chaleur dans la grande couronne. Cela se traduit par une augmentation du nombre de passages aux urgences et des interventions de SOS médecins.

Les informations sanitaires doivent remonter régulièrement par les CIRE qui transmettent un bulletin de situation aux DDASS et aux préfets des départements de leur circonscription. Chaque décès apparaissant comme lié à la canicule (avant expertise) doit faire l'objet d'un message particulier au PC santé (dgs-alerte@sante.gouv.fr) en précisant l'origine de la personne décédée (maison de retraite, voie publique, domicile).

En cas de phénomène sanitaire constaté localement dans un de ces départements en dehors des heures ouvrables les cadres de permanence de la DGS (06.08.68.84.73) et de l'InVS (01.41.79.67.15) sont à contacter sans délai.

En conséquence, le Ministre de la Santé et des Solidarités recommande :

- 1) Le maintien au niveau de mise en garde et d'actions (MIGA) de leur plan canicule, pour les départements suivants :

ALPES DE HAUTE-PROVENCE (04), ALPES MARITIMES (06), BOUCHES DU RHONE (13) VAR (83) et VAUCLUSE (84)
BAS RHIN (67) et HAUT RHIN (68)
DOUBS (25), JURA (39) et HAUTE SAONE (70) et TERRITOIRE DE BELFORT (90)
COTE D'OR (21), NIEVRE (58), SAONE ET LOIRE (71) et YONNE (89)
ARDECHE (07), DROME (26), RHONE (69)
GARD (30) et HERAULT (34)
MEURTHE ET MOSELLE (54), MEUSE (55), MOSELLE (57) et VOSGES (88)
PARIS (75), HAUTS DE SEINE (92), SEINE SAINT DENIS (93) et VAL DE MARNE (94)
ALLIER (03)

- 2) le passage au niveau de mise en garde et d'actions (MIGA) du département :

AUDE (11), PYRENEES ORIENTALES (66)
SEINE ET MARNE (77), YVELINES (78), ESSONNE (91), VAL D'OISE (95)
PUY DE DOME (63)
CHER (18), EURE ET LOIR (28), INDRE (36), INDRE ET LOIRE (37), LOIR ET CHER (41), LOIRET (45).
AUBE (10), MARNE (51), HAUTE MARNE (52)
GIRONDE (33), LANDES (40)

- 3) le retour au niveau de veille saisonnière pour le département de :

HAUTES ALPES (05)
AIN (01), ISERE (38), SAVOIE (73) et HAUTE SAVOIE (74)

Il est demandé aux préfets de ces départements, sur instruction du Ministre de la santé et des solidarités, de diffuser les messages de prévention de l'INPES, en réquisitionnant, pour les spots audio, les stations locales de Radio France, et pour les spots vidéo, les chaînes de télévision locales des départements concernés. Cette demande est également à adresser aux chaînes d'Autoroute (si nécessaire, contacter le SICOM au 01.40.56.80.21). S'agissant des spots TV sur France 3 région, la procédure de réquisition est effectuée par le ministre de la santé.

Le Ministre de la santé et des solidarités déclenche la réquisition des chaînes hertziennes nationales ainsi que l'ensemble du réseau des stations de Radio France.

Il est instamment demandé aux préfets de tous les départements placés en vigilance orange "canicule" de se rapprocher des maires des communes importantes de leur département pour s'assurer auprès d'eux que les personnes isolées, âgées ou invalides, inscrites sur le registre communal ont bien été contactées.

La décision des préfets, lorsqu'elle s'écarte des présentes recommandations, devra être communiquée avec son argumentaire au plus tard une heure après la réception du présent message aux coordonnées mél suivantes :

- dgs-alerte@sante.gouv.fr pour la direction générale de la santé (DGS) du ministère de la santé
- sacs@invs.sante.fr pour l'Institut de veille sanitaire (InVS)

La prochaine conférence téléphonique est organisée par le PC Santé du ministère, pour l'ensemble des départements pour action, **avec InVS et Météo-France, lundi 24 juillet à 15h30.**

Le n° d'appel est le **01 72 28 30 01** et le code d'accès **601536#**

Le Directeur général de la Santé



Professeur Didier HOUSSIN